

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 26 (1999)
Heft: 6

Artikel: Une Rente privée, 100% suisse, avec Soliswiss et Winterthur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une Rente privée, 100% suisse, avec Soliswiss et Winterthur

Le récent article de la Revue Suisse sur l'AVS/AI facultative (n° 3/99, page 11, Pages officielles), conseillait aux Suisses de l'étranger de se renseigner sur des alternatives privées ou locales.

Solution 100% suisse

Pourquoi ne pas envisager une rente privée, 100% suisse, également pour les Suisses de l'étranger? C'est la solution que vous propose Soliswiss en collaboration avec Winterthur: des rentes garanties à vie, 100% suisses.

Sécurité absolue

Les produits de prévoyance offerts par Soliswiss et Winterthur procurent une sécu-

rité absolue grâce aux avantages particuliers suivants :

● Diversification

Une retraite ou une prévoyance contractée en Suisse, avec une société suisse, que ce soit en dollars, en Euros ou en francs suisses, apporte une diversification des investissements bienvenue pour tout Suisse résidant à l'étranger.

● Priviléges légaux

En Suisse, la loi octroie des avantages particuliers dans le cadre des contrats de prévoyance pour les Suisses de l'étranger:

- Ils ne sont pas soumis à l'impôt en Suisse.
- Le capital de retraite est protégé en cas de poursuite ou faillite.

- En cas de succession, les formalités sont simples et rapides.

- La liberté du choix des bénéficiaires est complète, et l'investisseur conserve la possibilité de changer ultérieurement d'avis à ce sujet.

- Le capital est protégé, même si la succession est grevée de dettes.

● Confidentialité

Qualité, confidentialité et professionnalisme helvétiques font partie intégrante de ces contrats de prévoyance.

● Privilège Soliswiss

Lors de la conclusion d'un contrat de prévoyance, Soliswiss offre gratuitement à ses membres une assurance de base contre la perte des

moyens d'existence due à des causes politiques.

Flexibilité

Avec Soliswiss et Winterthur, vous choisissez à la carte : l'âge de la retraite, son montant, la monnaie d'investissement, une rente individuelle ou de couple, et bien d'autres options encore. Les deux exemples suivants illustrent la variété du choix.

Pension for Junior est un plan prévu pour les ménages et investisseurs jeunes. Il se déroule en deux étapes indépendantes. La première phase est celle de la constitution d'un capital garanti combinée avec une couverture d'assurance pour protéger la famille en cas de décès. La seconde phase (rente viagère), assure un revenu stable et régulier, aussi longtemps que l'investisseur est en vie. C'est une phase facultative, qui commence au terme de la première phase.

Pension for Senior est destiné à des couples ou des individus plus avancés en âge et disposant d'un capital. Ils n'ont plus besoin d'une protection d'assurance, mais ils souhaitent disposer d'un revenu stable et régulier pour la retraite, pour garantir leur indépendance financière et leur qualité de vie. Différentes formes de rentes existent, afin de permettre une adaptation optimale à leurs besoins.

N'hésitez pas à contacter directement Soliswiss. Ses collaborateurs vous renseigneront avec plaisir sur les possibilités qui s'offrent à vous.

A envoyer à :

SOLISWISS

Gutenbergstrasse 6

CH - 3011 Berne

Tel. ++41 31 381 04 94

Fax ++41 31 381 60 28

E-mail: info@soliswiss.ch ■

Demande d'offre sans engagement

(Merci d'écrire en majuscules)

M. Mme

Nom:

Prénom:

Adresse:

Pays:

Date de naissance:

Membre Soliswiss No:

Non-membre Soliswiss

E mail:

Fax :

Tel.:

Je m'intéresse au plan d'investissement:

- Soliswiss Pension for Junior (prime annuelle ou unique)
- Soliswiss Pension for Senior (prime unique)

Je désire une offre en:

Francs Suisses

Dollars US

Euros

Prime annuelle, montant:

Prime unique, montant:

Rente annuelle :

Age de la retraite:

Note : N'hésitez pas à préciser le montant désiré, ceci nous permet de vous préparer des offres ciblées et personnalisées. Vous pourrez ensuite demander des modifications si nécessaire. Chaque offre sera accompagnée d'un descriptif détaillé du produit.